

## AFFIDAVIT

Je, soussigné, Guy Chevrette, retraité, domicilié et résidant au [REDACTED], en la ville de [REDACTED], Québec, [REDACTED], déclare solennellement ce qui suit :

1. J'ai pris connaissance du préavis de blâme amendé daté du 23 avril 2015 émis par la Commission à mon endroit.
2. Le témoignage de Gilles Cloutier sur lequel paraît se baser la Commission est faux et mensonger.
3. En particulier, et afin qu'il n'y ait aucun malentendu possible, je précise que je n'ai jamais demandé à Gilles Cloutier (Roche) que le contrat de construction de la route 125 entre St-Donat et Lac Supérieur soit accordé à Guy Desjardins ou à l'une de ses entreprises, ni d'ailleurs à qui que ce soit d'autre.
4. Je précise que je ne connais pas particulièrement Guy Desjardins, j'ignore où il demeure et ce n'est pas un de mes amis.
5. Le contrat dont il est question était un contrat qui devait être donné par la MRC de la Matawinie, après appel d'offres public et non pas par Roche et donc une intervention de ma part auprès de Gilles Cloutier ou de Roche en relation avec ce contrat aurait été sans objet.
6. À titre de Ministre des transports j'avais confié le mandat de la gestion du projet à la MRC de la Matawinie. Donc tous les contrats relevaient de la MRC qui devait faire des appels d'offres. La seule chose qui relevait du Ministère des transports était de s'assurer que les normes applicables soient respectées et que des appels d'offres en bonne et due forme soit conduits.
7. L'appel d'offres public pour ce contrat a été conduit par la MRC comme c'était son mandat de le faire au printemps 2002, et je ne suis d'aucune façon intervenu dans ce processus et je n'en ai pas non plus été tenu au courant. D'ailleurs au moment de cet appel d'offres j'avais déjà quitté la vie politique depuis le 29 janvier 2002. Je produis comme **Pièce GC-1** les documents d'appel d'offres que j'ai obtenus suite à la communication du Préavis amendé de la Commission par le biais d'une demande d'accès à l'information auprès de la MRC.
8. Au terme de ce processus, le contrat en question fut octroyé à Asphalte Jean-Louis Campeau Inc. en juin 2002, tel qu'il appert d'une copie du

contrat obtenue de la même façon et que je produis comme **Pièce GC-2**, le tout sans aucune intervention ou ingérence de ma part.

9. L'affirmation de Gilles Cloutier du 1er mai 2013 à l'effet que je l'aurais rencontré à mon bureau de Joliette (que ce soit une ou deux fois - son témoignage n'est pas clair) est complètement fausse. Je ne l'y ai jamais rencontré. Les discussions qu'il relate en relation avec l'octroi du contrat en question sont complètement imaginaires. D'ailleurs Nathalie Houle, qui était la secrétaire réceptionniste de mon bureau de comté de 1994 à 2002 et Paulette Beaudry, qui était directrice du bureau de comté de 1985 à 2002 peuvent toutes deux confirmer à la Commission que Gilles Cloutier n'est jamais venu à mon bureau.
10. J'ajoute qu'il est complètement faux de dire comme l'a fait Gilles Cloutier le 1er mai 2013 à la Commission que Gilles Beaulieu "*faisait les rendez-vous*" pour moi que ce soit à mon bureau de Joliette ou ailleurs.
11. Aucune personne, à part Paulette Beaudry ou Danielle Boucher à Québec, ne fixait de rendez-vous avec moi et imaginer que Gilles Beaulieu ait pu avoir ce privilège est tout à fait incongru pour quiconque sait comment se déroule la vie d'un ministre et de quelle manière un agenda ministériel est tenu.
12. Pour avoir un rendez-vous avec moi il fallait passer soit par Paulette Beaudry à Joliette soit par Danielle Boucher à Québec qui étaient les responsables de l'agenda ministériel.
13. J'ajoute que tel que je l'ai confirmé à Me Paul Crépeau par l'intermédiaire de mes avocats, je ne tenais pas d'autre agenda que mon agenda ministériel dont j'ai fourni copie à la Commission.
14. Je réitère mon témoignage des 8 et 9 mai 2014 devant la Commission.
15. En particulier Gilles Cloutier n'était ni un ami ni une relation et je n'ai jamais discuté de projets de quelque municipalité ou MRC que ce soit avec lui. D'ailleurs je n'ai toujours discuté de ces projets qu'avec des élus ou des fonctionnaires, et jamais avec des firmes privées.
16. Tous les faits mentionnés au sein du présent affidavit sont vrais à ma connaissance personnelle.

17. Le présent affidavit est soumis sous réserve de tous mes droits et recours.

ET J'AI SIGNÉ



GUY CHEVRETTE

Affirmé solennellement devant moi  
à Montréal, Province de Québec  
ce 15e jour de mai 2015



Commissaire pour l'assermentation  
Pour le Québec

